



Les plateformes numériques : Transformations des écosystèmes, stratégies et management des firmes.

1^{er} juin 2016



Qu'est-ce qu'une plateforme ?

- Des biens et services fournis à deux groupes distincts d'utilisateurs,
- Pour réaliser des transactions entre eux,
- Chacun valorisant le niveau de participation de l'autre.



Les effets de réseau croisés sont caractéristiques des marchés de plateforme.

Qu'est-ce qu'une plateforme ?

Le développement des plateformes repose sur des compétences distinctives :

- Collecte et analyse de données
- Informations et recommandations
- Confiance,
- ...

Pour faire bénéficier les utilisateurs d'une baisse importante des coûts de transaction

Caractéristiques économiques des plateformes

- Des structures de prix qui peuvent être très asymétriques.
- Les effets de réseau croisés et les économies d'échelle tendent à la constitution de grande firme en position forte voire dominante.
- Le jeu de la concurrence d'un côté du marché en affecte les deux côtés.

La régulation des plateformes



Le droit de la concurrence :

- Dominance
- Effets d'éviction
- Risque de « lock in »

La régulation des plateformes

Les plateformes sont également concernées par la régulation des outils qu'elles utilisent et celle des secteurs sur lesquels elles agissent :

- Protection des données personnelles
- Droit de propriété intellectuelle
- Droit d'auteur
- Droit de l'audiovisuel (diversité, pluralisme, fiabilité de l'information)
- et autres droits sectoriels (par ex : santé)

La régulation des plateformes

Pour assurer la cohérence du traitement réglementaire des services numériques, ne faudrait-il pas, plutôt que de « créer » une réglementation spécifique, intégrer dans le **droit commun** (consommation, contrats, concurrence, données personnelles, fiscalité,...) des dispositions adaptées à la numérisation de l'économie ?

La régulation des plateformes

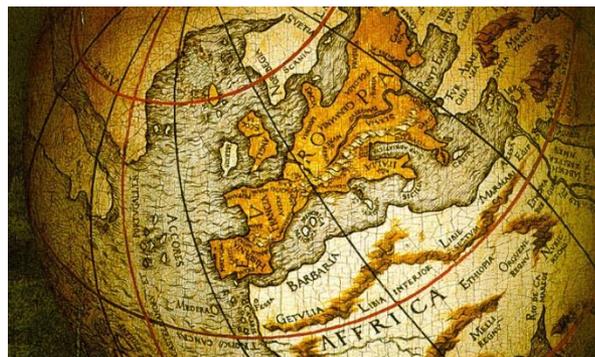
L'ambivalence des effets sur les marchés, conduit à une approche prudente des régulateurs :

- Position dominante potentiellement abusive ?

et / ou

- Exposition « inespérée » des « petits » sur de vastes marchés ?

La régulation des plateformes



Le temps et le territoire